



Décisions du Comité exécutif
(271)

1. Le Comité exécutif s'est réuni à Guatemala (Guatemala) le 1 mars 2010 et, son président étant absent pour cause de maladie, a nommé M. Rafael Jaén Tapiola (Espagne) président intérimaire de la réunion.

2. Le Comité a félicité le Gouvernement du Guatemala et l'Association nationale du café du Guatemala (Anacafé) pour l'organisation et la réussite exceptionnelles de la Conférence mondiale du Café qui s'est tenue du 26 au 28 février 2010 ; il s'est également félicité des excellentes dispositions qui avaient été prises pour accueillir sa 271^e réunion.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3968/09 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

**Point 2 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif
pour l'année caféière 2009/10**

4. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 12 février 2010 et de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 figurant dans le document EB-3966/09 Rev. 1.

Point 3 : Programme des activités pour 2010/11

5. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 200/10 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2010/11 qui a été établi selon l'hypothèse que l'Accord de 2007 entrerait en vigueur au cours de la prochaine année caféière. Les activités s'appuient sur le projet de plan d'action stratégique qui sera examiné par le Conseil au cours de la semaine (document WP-Council 173/08 Rev. 4) et ont été révisées à la

lumière des modifications complémentaires du plan. Il a attiré l'attention des Membres sur les études proposées dans le cadre de l'activité 7 et il a invité les Membres à proposer un thème pour le séminaire de 2010/11 (activité 19), notant que le changement climatique, le matériel génétique, le financement du secteur du café et les ravageurs et les maladies pourraient être retenus.

6. Un Membre a formulé quelques observations générales et des propositions concrètes sur les activités 3, 8, 20 et 22 qui ont ensuite été distribuées sous la cote WP-Council 200/10 Add. 1. Parmi les observations générales, on a noté la suggestion de consacrer le prochain séminaire de l'OIC aux sources de financement ayant trait au café, au financement des stocks, à la gestion des risques et aux instruments de crédit. Les résultats d'un tel atelier faciliteraient les activités du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

7. Au cours des débats sur ce sujet, plusieurs points ont été soulevés, notamment le fait que le programme s'appuie sur le projet de plan d'action stratégique de l'Organisation dans le cadre de l'Accord de 2007, qui n'a pas encore été approuvé, et que l'Accord de 2007 n'est pas encore entré en vigueur. Ce document doit également être analysé dans le cadre du budget administratif pour 2010/11 qui n'a pas encore été approuvé. Il a été suggéré qu'il serait utile de préparer une deuxième version du programme s'appuyant sur l'Accord de 2001 au cas où ce dernier serait encore en vigueur en septembre 2010. Une option serait de mettre entre parenthèses les activités relatives à l'Accord de 2007. Un autre délégué a noté que les activités ayant des incidences financières ne sont pas spécifiquement liées à l'Accord de 2007. S'agissant de l'activité 14, il a été suggéré de l'articuler sur le mandat du Forum consultatif, qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil. L'activité 20 devra peut-être être reformulée en fonction de l'importance des trois piliers de la durabilité et à la lumière des conclusions de la Conférence. En ce qui concerne l'activité 25, il pourrait être utile d'inclure des mesures visant à renforcer le Fonds de promotion et à promouvoir la consommation du café en Chine, compte tenu de l'importance de ce marché. Un autre délégué a noté que les activités de promotion sont utiles mais qu'assurer des approvisionnements suffisants de café est un défi important à relever et que l'importance croissante de la certification a été soulignée lors de la Conférence. Plusieurs délégués ont fait remarquer qu'en ce qui concerne l'activité 18, l'OIC ne devrait pas jouer le rôle d'Agence d'exécution du projet (AEP) mais garder son rôle d'organisme de contrôle, et que la prise en charge des projets devrait être confiée aux pays qui les ont soumis. Le Comité a noté que ce rôle avait déjà été approuvé dans le cadre du projet de plan d'action de l'Organisation pour 2001 – 2006 (document EB-3767/01 Rev. 2) et ne constituait qu'une option de dernier recours, pour le cas où aucune AEP appropriée ne serait identifiée pour les activités comme les études de faisabilité. On a également fait valoir que les principaux résultats de la Conférence mondiale du Café devaient être intégrés dans le programme. Les conclusions de la Conférence devront être préparées et prises en compte dans les activités de l'OIC. Il a été suggéré que, tant pour le programme que pour le plan d'action stratégique, l'OIC devrait examiner la proposition faite à la Conférence de recueillir des statistiques ventilées par sexe sur la chaîne de valeur du café, activité actuellement

entreprise par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et par le Centre du commerce international (CCI). Un autre délégué a fait observer que la plus grande partie de la production mondiale étant assurée par des petites plantations familiales, il serait difficile de recueillir des statistiques ventilées par sexe.

8. Le Directeur exécutif a noté que la première étape serait de faire rapport au Conseil sur la Conférence et que les conclusions pourraient être prises en compte lors de la prochaine réunion. En ce qui concerne la question des femmes dans la caféiculture, l'OIC compte sur les Membres pour obtenir des données sur la production de café et les pays consommateurs devraient également envisager de fournir des données sur le secteur du café dans leur pays, ventilées par sexe. Le but de ces statistiques doit être clair car des ressources sont nécessaires pour les recueillir. Le projet de programme a été soumis aux fins d'observations préliminaires à la présente réunion et sera analysé plus en détail en septembre 2010, date à laquelle le projet de budget administratif aura été examiné. L'OIC est entre deux accords et doit être prête à appliquer l'Accord de 2007 qui peut entrer en vigueur à tout moment. De nombreuses activités du programme consistent simplement à poursuivre des activités prévues, tant dans l'accord actuellement en vigueur que dans le nouvel accord.

9. Le Comité a pris note de ces renseignements et noté que le programme devra être revu à la lumière des conclusions de la Conférence et actualisé pour inclure des éléments supplémentaires. Il sera révisé pour tenir compte des observations formulées au cours de la présente réunion puis examiné de nouveau par le Comité et le Conseil en septembre 2010. Les Membres ont été invités à envoyer au Directeur exécutif d'autres commentaires et propositions écrits sur le programme.

Point 4 : Projets de mise en valeur du café

Point 4.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

10. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3973/10 dans lequel figure le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur une proposition révisée et deux propositions nouvelles qui seront examinées par les Membres.

Développement de petites plantations de café au Malawi (nouveau)

11. Le Chef des opérations a déclaré que le document WP-Board 1060/10 contenait une note conceptuelle présentée par l'Association du café du Malawi pour évaluation technique par le CVP avant élaboration d'une proposition de projet complète. Le CVP a examiné la proposition et a recommandé de la réviser. L'idée de présenter une note conceptuelle avait été avancée par le CVP car certains pays disposent de ressources limitées et une note conceptuelle peut faciliter le processus d'élaboration d'une proposition complète. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander de réviser la proposition en tenant compte des suggestions du CVP.

*Promotion de la commercialisation et de la consommation
intérieures du café en République Centrafricaine (nouveau)*

12. Le Chef des opérations a déclaré que la proposition contenue dans le document WP-Board 1061/10 avait été présentée par l'Organisation interafricaine du café, au nom de la République centrafricaine. Le CVP a examiné cette proposition et était partagé entre la révision ou le rejet. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander de réviser la proposition en tenant compte des observations du CVP.

*Amélioration du potentiel de la production de Robusta gourmet
en Ouganda et en Tanzanie (révisé)*

13. Le Chef des opérations a déclaré que cette proposition avait été soumise par *Istituto Agronomico per l'Oltramare* (IAO), du ministère italien des affaires étrangères (MAE), avec le soutien du gouvernement ougandais (document WP-Board 1059/09 Rev. 1). La proposition s'appuie sur les enseignements du projet pilote actuellement en cours en Amérique centrale intitulé "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains" (CFC/ICO/39). En septembre 2009, le Comité et le Conseil ont recommandé de réviser le projet pour y inclure d'autres pays de la région. Il a ultérieurement été révisé pour inclure la Tanzanie. Le CVP a examiné de nouveau la proposition en février 2010 et était partagé entre recommander de l'approuver ou de la réviser. En ce qui concerne une question sur l'inclusion de l'Angola dans le projet, le Comité a noté que l'Angola a exprimé son intérêt pour le projet mais n'a pas agi en conséquence pour fournir des informations en vue de réviser la proposition. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander de réviser la proposition en tenant compte des observations du CVP.

14. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré qu'il serait utile d'adopter une approche uniforme des notes conceptuelles de projets. Le Comité a également remercié le Comité virtuel de présélection pour son excellent travail d'orientation des projets de mise en valeur du café et pour les observations détaillées et utiles figurant dans son rapport sur les projets examinés. Enfin, le Comité a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2010 devront parvenir au Directeur exécutif avant le **25 juin 2010**.

**Point 4.2 : Projets en cours d'examen par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

15. Le Chef des opérations a déclaré que le Comité d'évaluation des projets (CEP) et le Comité consultatif du FCPB ont examiné le projet intitulé "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Éthiopie et au Rwanda" lors de la réunion de janvier 2010 et ont

recommandé au Comité exécutif du Fonds commun de l'approuver en avril 2010. Le Comité consultatif du FCPB examinera deux propositions de projet en juillet 2010 : "Conservation et utilisation durable des ressources génétiques du café : perspective mondiale", présentée par l'Organisation interafricaine du café, et "Amélioration de la sécurité économique des petits caféiculteurs du Malawi et de Tanzanie au moyen de la diversification dans les produits de base durables". S'agissant de cette dernière proposition, le FCPB a nommé un consultant chargé de préparer la proposition complète.

16. En ce qui concerne l'"Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest", le CEP du FCPB avait suggéré en juillet 2009 que les auteurs étudient les documents du FCPB sur ce sujet et les expériences de tous les pays participants. Une réunion technique avec les pays concernés aura lieu pendant la semaine. En ce qui concerne le projet intitulé "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo", le CEP du FCPB avait décidé en décembre 2009 qu'il examinerait cette proposition dès que ce pays aurait parachevé les procédures d'adhésion au FCPB. S'agissant du projet "Augmentation des revenus des caféiculteurs vietnamiens par l'accroissement de l'efficacité des exploitations agricoles et la gestion de qualité", l'OIC avait écrit au Viet Nam pour l'exhorter à envisager d'adhérer au FCPB, condition nécessaire pour obtenir un financement de cette institution. En ce qui concerne le projet "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier, comprenant une composante qualité et durabilité pour la caféiculture en Amérique centrale", le rapport d'évaluation d'impact a été publié (voir le résumé analytique ICC-103-4 Rev. 1) et les auteurs ont été invité à réviser la proposition en conséquence, de concert avec les auteurs du projet soumis par l'Indonésie.

17. Enfin, le Chef des opérations a déclaré que le Directeur exécutif avait fait un exposé sur la gouvernance internationale des produits de base et le rôle des organismes internationaux de produits (OIP) au séminaire du 20^e anniversaire du FCPB, le 14 décembre 2009, dont le texte est disponible sur la page d'accueil du site web de l'OIC. Des documents sur les projets FCPB/OIC ont été présentés lors du séminaire et pendant la Conférence mondiale du Café, qui ont permis d'apprécier les résultats des projets achevés et les résultats préliminaires des projets en cours. Le Comité a pris note du rapport de situation sur les projets (EB-3972/10) et des rapports sur ce point de l'ordre du jour.

Point 4.3 : Réseau international sur le génome du café (ICGN)

18. Le Directeur exécutif a déclaré que l'ICGN est un groupe informel de scientifiques travaillant au séquençage du génome du café pour améliorer concrètement la qualité du café et sa résistance aux ravageurs et aux maladies. L'ICGN a fait un exposé devant le Comité exécutif en mars 2009. A l'issue des débats sur cette question à la réunion du Comité en septembre 2009, le Directeur exécutif avait diffusé le document ED-2086/10 dans lequel il

invitait les Membres à examiner, avec les instituts de recherche sur le café de leurs pays respectifs, les moyens d'assurer une coordination et de coopérer avec le Réseau international sur le génome du café (ICGN) à l'élaboration d'un projet ou d'un programme de travail sur le génome du café offrant des bénéfices à long terme pour l'industrie du café, à lui envoyer des suggestions et les coordonnées des instituts qui seraient intéressés par une coopération et la mobilisation des fonds nécessaires à une initiative internationale visant à préserver les ressources génétiques du café. Il a eu des contacts informels avec le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, et les instituts de ces pays sont intéressés par une coopération à une telle initiative. Le Comité a noté que les instituts de recherche du Malawi et du Kenya sont également intéressés par une participation et les autres Membres intéressés ont été invités à confirmer formellement leur intérêt au Directeur exécutif, conformément à la demande exprimée dans le document ED-2086/10. Le Comité a également pris note du fait que les travaux déjà entrepris par plusieurs pays devaient être pris en compte et que les instituts peuvent coopérer à l'élaboration d'une proposition réfléchie qui pourrait être soumise par l'intermédiaire du Comité des projets.

**Point 5 : Mise en œuvre du Programme d'amélioration
de la qualité du café (PAQ)**

19. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3969/10 dans lequel figure un rapport sur les classifications des Arabicas et des Robustas pour l'année caféière 2008/09. Sur un total de 5,59 millions de sacs classés pendant la période couverte par le rapport, le volume de café classé par NYSE Euronext comme inférieur aux normes optimales de la Résolution 420 s'est élevé à 2,24 millions de sacs (40,1%), en baisse de 6% par rapport à la même période en 2007/08 mais en augmentation de 76% par rapport à 2006/07. Sur ce total, 72% provenaient du Viet Nam et 10% de l'Indonésie. S'agissant de l'Arabica classé par l'*Inter-Continental Exchange* (ICE), plus de 80% ont été acceptés en classification initiale en 2008/09.

20. Le Chef des opérations a également présenté le document EB-3970/10 dans lequel figure un rapport sur la mise en œuvre du PAQ pendant l'année caféière 2008/09. Vingt-huit Membres exportateurs, représentant un peu plus de 67% des exportations mondiales, appliquent la Résolution 420. Pendant la période considérée, les 24 Membres qui ont régulièrement fourni des informations ont exporté environ 57 millions de sacs (sur un total de 90,4 millions de sacs de café vert exportés), dont 92,6% d'Arabica et 4,2 millions de sacs de Robusta. Enfin, il a déclaré que le statisticien de l'OIC s'était rendu au Viet Nam et en Indonésie en octobre 2009 pour discuter du respect du Règlement sur les statistiques et fournir une assistance technique dans l'espoir que cela contribuerait à améliorer les informations sur la qualité du café.

21. Le Comité a pris note de ces renseignements et des rapports figurant dans les documents EB-3 969/10 et EB-3970/10. Le Comité a également noté que le Secrétariat a été

invité à demander à l'ICE des éclaircissements au sujet des données du graphique 1 du document EB-3969/10, qui montre que la qualité à la tasse augmente alors que la qualité à la couleur et au calibrage baisse.

Point 6 : Questions financières et administratives

Point 6.1 : Comité des finances pour 2009/10

22. Le Comité exécutif a décidé de nommer les Membres suivants pour siéger au Comité des finances pendant l'exercice 2009/10 :

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Membres importateurs : UE - Espagne, Norvège, Suisse, États-Unis

Point 6.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2008/09 et rapport du vérificateur

23. La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet au Conseil par l'intermédiaire du Comité exécutif les comptes de l'Organisation et le rapport du vérificateur, aux termes de l'Article 27 de l'Accord.

24. Le Comité a noté que le Comité des finances examinera les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2008/09 et le rapport du vérificateur figurant dans le document EB-3971/10 lors de sa réunion du 2 mars et a décidé que, compte tenu du peu de temps disponible, le Président du Comité des finances présentera directement son rapport au Conseil avec ses recommandations.

Point 6.3 : Paiement des arriérés

25. Conformément aux dispositions des Résolutions 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua), le Directeur exécutif a été invité à informer le Comité exécutif du respect desdites Résolutions. Le Directeur exécutif a déclaré que le Nicaragua respectait le calendrier fixé dans la Résolution 437 et que la République démocratique du Congo a procédé à quelques petits versements réguliers mais est considérablement en retard par rapport au calendrier fixé dans la Résolution 430. Le Comité a noté que le Comité des finances examinera cette question plus en détail lors de sa réunion du 2 mars 2010 et que le Président du Comité des finances fera rapport au Conseil sur ses débats.

Point 6.4 : Autres questions financières et administratives

26. Le Comité a noté que, lors de sa réunion du 2 mars 2010, le Comité des finances examinera le document WP-Finance 76/09 dans lequel figurent des propositions de révision du

barème des traitements, de la prime de connaissances linguistiques et de la base des contributions au Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des services généraux et le document WP-Finance 79/10 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe. Il examinera également un rapport sur la situation financière et le projet de budget administratif pour 2010/11 (respectivement contenus dans les documents WP-Finance 78/10 et WP-Finance 77/10). Le Comité a décidé que le Comité des finances présenterait ses recommandations sur ces questions directement au Conseil. Le Comité a également noté que les Membres qui ne s'étaient pas encore acquittés de leurs cotisations devaient tout mettre en œuvre pour le faire avant la date limite du 31 mars 2010.

Point 7 : Questions diverses

27. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 8 : Prochaine réunion

28. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la semaine du 20 au 24 septembre 2010, sous réserve que l'Accord de 2001 soit toujours en vigueur à cette époque.